

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

---

DÉMATÉRIALISATION DU JO (LOI ORGANIQUE) - (N° 3121)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par  
M. Belot, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

A l'alinéa 2, supprimer le mot :

« une ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.